

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal** **Du 10 décembre 2021**

Le conseil municipal s'est réuni le 10 décembre 2021 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Monsieur Guenand Thierry est représenté par Madame Maronneau Christine  
Madame Moulia Evelyne est représentée par Monsieur Bernard Lerat

Monsieur Charret Stéphane est excusé.

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. Julien Fournier assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 30 septembre 2021 est lu et approuvé par 11 Voix pour et une abstention.

### **1) Tarifs 2022**

Les tarifs 2022 sont votés suivant le tableau joint en annexe.

### **2) Maison de santé**

Monsieur le Maire informe que la DDT a continué à demander des précisions quant à l'accès PMR. Le Permis de construire a tout de même été accordé il y a 15 jours.

L'appel d'offres a été lancé et a été fructueux pour tous les lots. La commission d'appel d'offres s'est réunie et unanimement a décidé de renégocier avec toutes les entreprises pour des raisons de critères de notation sur les lots. Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres sera peut être reprogrammée en fin d'année. Un conseil municipal suivra pour informer les entreprises le plus rapidement possible.

### **3) Mur du cimetière**

Monsieur HERVO explique que le mur qui donne sur la route de Douadic est entrain de tomber. Il fait part d'un devis de Monsieur Franck SULLY de 8 224,48 € HT pour la reprise du mur tel qu'il est actuellement (parement pierre à l'extérieur et béton à l'intérieur) sur une longueur de 13 mètres. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un favorable pour ce devis.

### **4) Travaux de voirie**

Monsieur Hervo liste les travaux de voirie effectués :

- chantier du chemin de Pierre levée, réfection de l'écoulement des eaux pluviales. Ce travail a été fait en régie. Pour faire le chantier des matériaux ont été achetés et des engins ont été loués. Monsieur Le Maire précise que ces travaux ont été payés sur la section de fonctionnement mais que grâce à une opération d'ordre ils vont rebasculer en section d'investissement en ajoutant aux prix des matériaux utilisés et de la location de matériel, le temps des agents. Cette opération permet à la commune de récupérer la TVA. La même opération sera faite pour les travaux des logements. Cela représente un montant de 10 770,62 € et 4 336,27.

- accessibilité de la coiffeuse : Monsieur Le Maire rappelle que la commune n'est pas intervenue dans la reprise de ce commerce mais que l'accessibilité est du domaine de la commune.

- Reprise du pluvial à la Borde

- Les travaux d'eau potable sont terminés sur la Place du Champ de Foire. Pour la commune il reste la reprise des assainissements, des pluviales et refaire les trottoirs en enrobé rouge pour une unité



## **8) temps de travail**

Monsieur Le Maire informe qu'il est demandé à la commune de redélibérer concernant la mise en place des 1607 h. Il précise que les agents communaux appliquent les 35 heures depuis 1999 mais le contrôle de légalité et le centre de gestion redemandent une délibération sur laquelle sont précisés les 1607, la Journée de solidarité ...

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la proposition de délibération.

## **9) Questions diverses**

- Cotisations CNAS : Monsieur Le Maire explique au conseil que la commune adhère au Comité Nationale d'Action Sociale pour ses agents actifs (obligatoire) et ses agents retraités (facultatif). Au vu des prestations versées aux agents retraités : un seul agent fait une demande il propose de continuer à verser des cotisations pour cet agent et après avoir informé les autres agents de les radier.

- Monsieur Bernard Lerat informe le Conseil que le pont sur le Suin Rue de la Gare va être coupé à partir du 03 ou 04 janvier et pour une durée de 1 mois 1/2 à 2 mois. Une passerelle pour piétons et vélos va être installée.

- Monsieur Le Maire informe que la communauté de communes a adhéré à l'application Intra Muros (application offerte en 2022 par l'État dans le cadre du plan de relance). La commune va avoir des codes et pourra ainsi communiquer des informations avec les habitants comme les inondations et autres.

- Monsieur HERVO précise que lors de la prochaine réunion de conseil il présentera le pacte de gouvernance.

- question du stationnement au stade

- Question concernant la visibilité du chemin qui sort à côté de l'abattoir route de Lureuil, il faudrait demander à la société d'élaguer la haie.

- Madame Davailaud informe que Jeudi le Père Noël passera aux écoles, il déposera les jouets sur les marches à l'extérieur et repartira.

- Téléthon : Monsieur Fournier informe que le téléthon a rapporté environ 600 €.

Séance levée 23 H 50

Fait à Tournon Saint Martin le 13 décembre 2021

## ANNEXE

### Tarifs Municipaux 2022

#### **Logements Communaux :**

Par 11 voix pour, 2 contre et une abstention, Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers des logements communaux.

Pour 2022 les loyers sont fixés suivant le tableau ci-dessous :

<b>LOYER</b>	<b>Tarifs</b>
Logement 2 rue du Petit Paris	215,00
Logement 4 rue du Petit Paris	300,00
Logement 6 rue du Petit Paris	424,00
Logement 12 rue grande T2-2	186,00
Logement 12 rue grande T2-1	186,00
Logement 12 rue grande T4	414,00
Studio Salle des Fêtes , 32 Rue de la Gare	222,00
Logement 4 Place de l'Eglise	430 loyer + 120 (chauffage)
Logement 14 rue de bel air	404,00
Local commercial 14 rue de bel air	317,00
Immeuble 3 Place de l'église – Cabinet Infirmier	368,00
Immeuble Auto-école du Val de Creuse	307,00
Logement Rue de l'Abattoir	337,00
Logement 2ème étage 32 rue de la Gare	12 €/nuit 200 €/mois

#### **Stade – Rue de Bel Air**

Stade de Bel Air	<b>tarifs</b>
Ets Scolaires et Associations locales	gratuit
Hors Commune stade vestiaires par heure	5,20 €
Hors Commune Stade vestiaires avec éclairage pelouse par heure	11 €

#### **Dojo – Rue de la Gare**

Dojo-vestiaires par heure ( hors commune)	40€
---	-----

### **Gymnase- route de Lureuil**

Gymnase/heure	tarifs
Associations hors Tournon	10 €/heure
Associations de Tournon	gratuit

### **Camping :**

Camping	tarifs
Adulte et enfants de + 10 ans	2,30
Enfants de moins de 3 ans	gratuit
Enfants de 3 ans à 10 ans	1,10
Emplacement	3,00 €
Branchement électrique	3,00 €
Terrain mort	1 €
Machine à laver (lessive fournie)	4,50 €

### **Studios :**

Logement 4 personnes	tarifs
Le studio la nuitée	46 €
Draps	2,80 €
Forfait 1 semaine hors juin – juillet - août	130 €
Forfait 1 semaine juin – juillet – août	200 €
Sèche linge et lave linge à chaque utilisation	8 €
Location au mois pour apprenti ou stagiaire	200 €
Location au mois (autres personnes) hors juin-juillet-août	250 €

Un acompte correspondant à 25 % du montant total de la location sera demandé au locataire et sera encaissé 30 jours avant la date de début du séjour. Cet acompte viendra en déduction du montant total du séjour qui sera réglé par le locataire à son arrivée.

**Une caution de 200 euros sera demandé au début de chaque séjour. A la fin du séjour elle sera restituée, dans les délais de 15 jours déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées**

### **Gîte :**

Gîte	tarifs
Nuitée par personne	12 €
Gîte complet 1 nuit	330 €
La semaine (7 nuits) par personne	75€
La semaine (7 nuits) totalité du gîte	1700 €

Draps + enveloppe traversin pour la durée du séjour	2,80 €
Salle de classe par jour	25 €
Sèche linge et lave linge pendant location du gîte, à chaque utilisation	8 €
Forfait Chauffage	20 €/ jour
Tarif location journée sans hébergement (salles RDC et cuisine)	70 €
Remise sur Présentation carte CNAS des ayants-droit sur le prix de la nuitée	10 %

**Uniquement pour les centres de loisirs et clubs utilisateurs du stade nautique**

	<b>Tarifs</b>
Gîte 1 nuit	280 €
Gîte 2 nuits	545 €
Gîte 3 nuits	800 €
Gîte 4 nuits	1030 €
Gîte 5 nuits	1240 €
Gîte 6 nuits	1360 €
Gîte 7 nuits	1400 €
Draps + enveloppe traversin pour la durée du séjour	2,80 €
Sèche linge et lave linge	gratuit
Salle de classe par jour	25 €
Forfait chauffage	20 €/jour

Un acompte correspondant à 25 % du montant total de la location sera demandé au locataire et sera encaissé avant la date de début du séjour. Cet acompte viendra en déduction du montant total du séjour qui sera réglé par le locataire à son arrivée.

**Une caution de 1 000 euros sera demandé au début de chaque séjour. A la fin du séjour elle sera restituée, dans les délais de 15 jours déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées**

**Concession cimetière :**

	<b>Tarifs</b>		
	15 ans	30 ans	60 ans
Concession	80,00 €	130,00 €	270 €
Case columbarium	105,00 €	160,00 €	310 €
Caveau provisoire à partir du 4ème jour	10,00€		

**Salle des Fêtes :**

Salle des Fêtes	Tarifs	
	TSM et TSP	Hors Tournon
Salle seule - la journée (semaine) forfait week-end et jours fériés	75,00 € 130,00 €	100,00 € 180,00 €
Salle + cuisine – la journée (semaine) forfait week-end et jours fériés	100,00 € 180,00 €	130,00 € 220,00 €
Vaisselle		
01 à 50 couverts	20,00 €	20,00 €
51 à 100 couverts	35,00 €	35,00 €
101 à 150 couverts	50,00 €	50,00 €
Chauffage et/ou climatisation/jour	30,00 €	30,00 €
Sonorisation	20,00 €	20,00 €
En cas de non nettoyage par les utilisateurs	50,00 €	50,00 €
Nettoyage effectué par les utilisateurs	gratuit	gratuit
Facturation vaisselle cassée		
- le verre	1,50 €	1,50€
- la tasse	1,00€	1,00€
- l'assiette	2,00€	2,00€

Pour les Associations : la 1ère utilisation reste gratuite( pour la journée) à l'exception, s'il y a lieu, du chauffage, le nettoyage et la vaisselle cassée. Le deuxième jour sera payant,

Un état des lieux sera effectué à l'entrée dans les lieux et un autre à la sortie.

**Une caution de 500 euros sera demandé au début de chaque séjour. A la fin du séjour elle sera restituée, dans le délai de 15 jours déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées.**

**Salle des Associations :**

	tarifs
Associations	gratuit
Particuliers	35 €/jour

**Droits de Place :**

Droits de place	<b>tarifs</b>
Camion boutique ou étalage < 8 mètres	2,60 €
Camion boutique ou étalage > 8 mètres	5,20 €
Camion distributeur	70 €
Abonnement trimestriel < 8 mètres	45 €
Abonnement trimestriel > 8 mètres	85 €
Bornes électriques par jour et par prise	1,50 €
Stationnement forains à partir du 2ème jour et par véhicule	5 €